ABBYSS SECURITE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Future Building 1 Cz Bse, 1280 avenue des Platanes - 34970 Lattes
879 592 921 RCS Montpellier

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 12/04/2025, à 9 heures,
Au siège social,

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La société SH HOLDING représentée par son Président Monsieur HAYYANI SAÏD,**
 Propriétaire de 90 actions sur les 100 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant la capital social de la société ABBYSS SECURITE ;
- **Monsieur HAYYANI Saïd**
 Propriétaire de 10 actions sur les 100 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant la capital social de la société ABBYSS SECURITE.

Les soussignés, représentant l'intégralité des associés de la Société « ABBYSS SECURITE », possédant ensemble 100 actions sur les 100 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social de ladite Société et intervenant conformément aux stipulations des statuts, lesquels prévoient à l'article 21 que les décisions collectives peuvent notamment résulter d'un acte signé par tous les associés.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme de 9 900 (neuf mille neuf-cent) euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « autres réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée par voie d'élévation de la valeur nominale des 100 actions de 1 euro pour l'établir à 100 euros par actions.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident de procéder à la refonte des statuts, pour tenir compte de la modification suite à l'augmentation de capital. Par voie de conséquence, les associés adoptent article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la société, avec effet à compter des décisions de constatation par les associés

H.S

de la réalisation définitive des modifications ci-dessus.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Les présentes décisions des associés seront consignées dans le registre des procès-verbaux des décisions collectives des associés.

M. HAYYANI Saïd



La société SH HOLDING représentée par son Président Monsieur HAYYANI SAÏD

